

LES INSTRUMENTS DE PROTECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATERIEL AU REGARD DU MONDE
MODERNE

INSTRUMENTS FOR THE PROTECTION OF THE INTANGIBLE
CULTURAL HERITAGE IN THE VIEW OF THE MODERN
WORLD

آليات حماية التراث الثقافي غير المادي من منظور العالم الحديث

GALLEZE Ouiza	CNRPAH – ALGERIE	galleze@yahoo.fr
----------------------	-------------------------	-------------------------

Reçu: 22 / 11 / 2022	Accepté: 08 / 12 / 2022	Publié: 22 / 04 / 2023
----------------------	-------------------------	------------------------

Résumé :

Le patrimoine culturel immatériel est un thème d'actualité qui prendra encore plus d'intérêt dans les temps prochains, au moment où le monde se scinde en deux, entre chercheurs de modernité et de prospérité et chercheurs d'authenticité et d'ancestralité. Il ne s'agit pas en cela de rejeter le changement et l'évolution mais plutôt de savoir comment rester proche de l'origine tout en allant loin dans l'avenir.

Pour cela, la Convention 2003 pour la sauvegarde et la protection du PCI met en avant le produit patrimonial, les savoir-faire et les ustensiles qui le génèrent et les différentes communautés détentrices, ainsi que leur bien-être dans leur représentation de leur propre patrimoine et leur compréhension mutuelle.

QUESTIONS ET VISIONS

Revue Internationale Biannuelle

ISSN : 2773-2975

QUESTIONS AND VISIONS

International Biannual Journal

eISSN: 2830-8794

Volume :03, Numero :05 et 06

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/833>

Mots-clés : Patrimoine culturel immatériel (PCI/ ICH), Convention 2003, protection, instruments du patrimoine, dimension socioculturelle

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

(ملخص بالعربية)

ملخص

إن التراث الثقافي اللامادي هو موضوع الساعة الذي سيحظى باهتمام أكبر في المستقبل القريب، إذ انقسم العالم إلى قسمين، بين الباحثين عن الحداثة والازدهار والراسخين في الأصالة والتقاليد. لا يتعلق هذا الأمر برفض التغيير والتطور، بقدر ما يتعلق بمعرفة كيفية بقائنا قريبين من الأصل في كل عملية تطور الذي تستهدف المضي نحو المستقبل.

لهذا الغرض، جاءت اتفاقية 2003 لصون التراث الثقافي اللامادي و حمايته لتسلط الضوء على المنتج التراثي والمهارات الانسانية الأصيلة والأدوات المستعملة إلى جانب العلاقة بين الجماعات المنتجة له. إن معرفة سر سعادة هؤلاء وحسن التفهم فيما بينهم وتصورهم لتراثهم يعني فهم العلاقة الطبيعية والعادية بين الأفراد والجماعات، وعلاقتهم بالتاريخ والطبيعة والكون.

كلمات مفتاحية: التراث الثقافي المادي، إتفاقية 2003، الصيانة، أدوات الصيانة، البعد السوسيوثقافي

LES INSTRUMENTS DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL AU REGARD DU MONDE MODERNE

Introduction

Pour savoir comment protéger leur patrimoine, les Etats ont opté pour sa classification, en le listant au niveau d'organisations internationales. De ce fait, tout Etat a le droit exclusif de classer ses biens patrimoniaux sur des listes mises en forme à cet effet. Le patrimoine à classer est appelé « élément ». Il existe une infinité d'éléments qui conviennent à plusieurs listes de classement, du patrimoine naturel sur la liste Ramsar, au mobilier et immobilier sur la liste de la Convention 1972 à celle qui retient notre intérêt, la Convention 2003 pour l'identification de patrimoine culturel immatériel où beaucoup d'éléments sont déjà classés par presque tous les pays du monde¹.

¹ En décembre 2021, la liste des éléments inscrits est arrêtée à 629 éléments, correspondant à 139 pays.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Ce jargon n'est pas à la portée de tous et cette ignorance peut aller à l'encontre de ce qui est attendu. La société civile veut en effet emboîter le pas aux gouvernements pour participer à la conservation de son patrimoine, mais les méthodes utilisées peuvent ne pas être les meilleurs outils pour mener à bien cette prise en charge. Certes, on ne peut reprocher au citoyen ni à la société civile de ne pas maîtriser les instruments internationaux en matière de conservation, et de faire parfois le contraire de ce qui devrait se faire, malgré la sincère volonté de contribuer à la sauvegarde. En ratifiant la Convention 2003, les Etats se sont engagés à former les acteurs locaux sociaux et institutionnels pour mieux cerner les attentes de si lourds programmes. Mais cette condition n'est pas souvent respectée. Pour cela, il faudrait peut-être prendre un moment pour expliquer les instruments de la Convention 2003 : l'inventaire, le classement, les rapports périodiques et le plan de sauvegarde, pour comprendre ce que la ratification de la Convention apporte et à quoi elle oblige ; et bien entendu, commencer par expliquer avant tout ce que le PCI veut dire.

Le patrimoine culturel immatériel, dit PCI, patrimoine de l'humanité, ou encore patrimoine vivant, traduit en anglais par « intangible heritage », et en arabe par « *turath la-madi* », désigne un ensemble d'actes que nous ont légués les anciens et qui, pour les communautés, ont du sens. Ce que ces dernières reconnaissent, revendiquent, pratiquent et transmettent de génération en génération, malgré les contraintes de changement dues notamment au développement et à l'évolution de la société. Si la société ne se reconnaît plus dans un acte légué par les ancêtres et ne le pratique plus, celui-ci peut à tout moment cesser d'exister. Il peut aussi ressusciter, tant que les détenteurs légitimes sont vivants. Mais si les porteurs disparaissent, il sera difficile de le régénérer comme dans une pièce de théâtre.

Procurant à ses praticiens un sentiment d'identité, d'appartenance et de continuité, le patrimoine culturel immatériel contribue à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Il évolue en fonction du milieu social et bioclimatique, en restant en harmonie avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, le respect mutuel entre communautés, groupes et individus. Il doit être aussi en parfaite interaction avec la nature, dans le respect inclusif des principes de développement durable.

La Convention 2003², qui explique cette nécessité d'interdépendance entre l'homme et ses milieux (la société et la nature), définit le patrimoine culturel immatériel en ces termes : Dit, PCI, le patrimoine culturel immatériel regroupe les « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés

² <https://ich.unesco.org/fr/convention>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel³ ».

Que signifie la notion de « patrimoine vivant » ?

Ce qui n'est plus vivant n'est plus patrimoine, il tombe dans le domaine de l'histoire. De ce fait, on peut dire que le patrimoine est toujours vivant, même si, par manque de temps ou pour préoccupations diverses, on oublie de le pratiquer parfois. Il restera vivant tant qu'il est enfoui dans une petite partie de notre mémoire. L'expérience de confinement, aussi douloureuse eut-elle été, a permis à plusieurs souvenirs de remonter à la surface. Cet état d'exception nous a donné la preuve par exemple que les femmes savent encore pétrir le pain, sous toutes ses formes. On a aussi constaté que les foyers possèdent encore en majorité un « tadjine ». Les gâteaux de l'Aïd sont un autre exemple saillant, preuve de souvenirs qui remontent régulièrement à la surface, deux fois par ans... Idem pour le mouloud, yennayer, achoura et autres festivités.

Par conséquent, on peut dire que tant que dans une famille subsiste *tadjine* (plaque à pain), *djefna* (écuelle), *qedra* (faitout), *keskas* (couscoussier), *gherbal* (tamis), le patrimoine culinaire a encore ses chances.

Durant ces mois, certaines femmes se sont même remises à des modes de distraction anciens : crochets, aiguilles à tricoter, broderies (masloul et chbika⁴). Ce qui a engendré la création de plusieurs associations et, à terme, quelques entreprises artisanales souvent familiales ont vu le jour.

Par ailleurs, indépendamment de la conjoncture sanitaire, certaines traditions tiennent face à toutes les innovations de modernité : les rites de passages étant les plus grands résistants : les traditions relatives aux mariages et les traditions de la naissance sont prédominantes. Tant que les mariées tiennent à leur trousseau, leur *taçdira*⁵, leur hammam⁶, leur henné, le patrimoine vestimentaire et les rites associés sont protégés. Tant que les mamans et les belles-mamans font de la naissance de chacun de leurs petits-enfants un

³ <https://ich.unesco.org/fr/convention>, article 2.

⁴ Chbika et masloul sont des broderies très raffinées propres aux vieilles familles citadines.

⁵ *Tasdira* est une demi-journée de fête exclusivement féminine, qui se déroule chez la famille de la mariée, où elle déroule, en défilé, les différentes tenues qu'elle a préparées pour son mariage.

⁶ *Tasdira*, hammam et henné constituent l'institution même de mariage, auxquelles les filles ne renoncent pas, quel que soit leur statut social, leur formation et leur projet d'avenir.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

événement unique, et continuent de célébrer *al-saba*⁷ selon la tradition, les rituels de la naissance sont protégés.

Certes, la circoncision n'a pas eu cette chance, puisque les grandes fêtes de « al-aly⁸ » et « lamsamaa⁹ » ont cédé leurs places à quelques « youyous » au 27^e jour du ramadan ou la veille du Mouloud.

Il y a d'autres traditions familiales conservées, souvent grâce aux femmes, notamment : les veillées du Ramadan, les deux fêtes de *l'Aïd* (*Aïd al-fitr* ou la rupture de jeûne et *Aïd al-adha* ou la fête du mouton ou du sacrifice), *yennayer* (jour de l'an amazighe), le *Mouloud* (naissance du prophète), l'*Achoura* (dixième jour du premier mois de l'hégire, qui a plus de sens chez les Chiïtes), et aussi *ziyarat al-awliya* (visite aux saints) et les *wa'adat* (rituels d'offrandes) régulières ou spontanées pratiquées dans des lieux de culte... Tout cela, réuni, identifié et inventorié, constitue la base de données du patrimoine, de ce qui est encore pratiqué par les communautés.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs choses ont disparu. Le *barrah* (la criée) et le *goual* (narrateur) par exemple, ne sont presque plus, sinon sur des scènes de théâtre ou dans des films anciens. Certaines danses comme *ragsat an-nakh* a disparu parce que la femme dévoile ses cheveux et danse à en perdre conscience. Alors que des célébrations ont été évincées dans plusieurs régions, depuis les années 1990, par des prosélytistes malveillants, ou par manque de sécurité.

Comment est-on arrivé à la Convention ?

L'inquiétude de la mise en danger du patrimoine n'est pas née en un jour. C'est un long processus que de grands hommes de la pensée ont enclenché pour contrecarrer la folie des guerres et des destructeurs en tous genres. En 1921, trois ans après la première guerre mondiale, le philosophe Henri Bergson¹⁰ exprimait sa peur de voir disparaître le patrimoine humain, si de telles atrocités venaient à se répéter. Et c'était le cas. En plus de l'industrialisation, la modernisation et la mondialisation.

⁷ Saba' est une célébration organisée au septième jour après la naissance. Traditionnellement, la famille prépare un repas qu'elle distribue aux voisins et aux proches. C'est l'annonce de l'arrivée d'un nouveau-né chez eux.

⁸ Al-aly est la fête qui s'organise pour les hommes, en soirée, jusqu'à la fin de la nuit.

⁹ Lamsamaa est une fête qui s'organise pour les femmes, généralement en après-midi ou en début de soirée. Cette femme est encore organisée pour les mariages, même si parfois un disque Jockey se substitue aux femmes.

¹⁰ <https://www.cairn.info/revue-philosophique-2012-2-page-223.htm>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Après la deuxième guerre mondiale, devant un monde dévasté et un patrimoine totalement ravagé, l'inquiétude devient réelle et d'autres sonnettes d'alarme retentissent. On constate que le philosophe a raison, les patrimoines naturel et culturel sont cruellement endommagés, et on essaie encore d'attirer l'attention des décideurs sur la gravité de la situation. Mais en vain.

Au début des années 1960, l'anthropologue Mamadou Ampâté Bâ¹¹ réitère cette demande en disant : « En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qu'on enterre¹². » Une formule devenue proverbiale.

Et c'est seulement en 1971, que les Etats parviennent à un premier accord :

- Avec la Convention Ramsar, relative à la protection des zones humides¹³. Sur cette liste, l'Algérie a classé 50 zones sensibles et en a répertorié 2300 au moins : En exemple, la vallée d'Ihrir dans la wilaya de Djanet dans le grand-Sud, et le lac de Régaïa à Alger dans le Nord.

- Avec la Convention 1972, sur le patrimoine culturel mondial (entendu mobilier et immobilier) pour l'inventaire, la classification et la valorisation des sites historiques et archéologiques¹⁴. Sur cette liste seront classés : la Casbah d'Alger, les ruines romaine de Tipasa, de Djemila et Timgad, la vallée du Mزاب, la Qalaa de Beni Hammad et le Tassili n'Ajjer.

- En 2003, enfin, intervient la Convention pour la protection du PCI qui met l'accent sur la reconnaissance légale des expressions, des pratiques et des traditions, sans distinction hiérarchique (époques, régions, genres, langues). Elle propose de se concentrer sur les activités de sauvegarde et sur l'échange de bonnes pratiques, plutôt que sur le système de listes. Sur celle-ci aussi, plusieurs éléments ont été classés : l'Ahellil du Gourara, le costume nuptial de Tlemcen, Rakb Sidi Chaykh, Sebeïba de Djanet, Sboua Nbi de Timimoun, Kiyaline al-ma (mesureurs d'eau) ou les foggaras du Touat Tidikelt, et des dossiers communs : l'Imzad, le couscous, la calligraphie (liste arrêtée à décembre 2021).

Mais cette séparation basée sur des listes reste technique. Dans les faits, un même phénomène peut être classé sur les listes des trois conventions, selon

¹¹ Mamadou Ampâté Bâ (1900 – 1991) est un ethnologue malien, défenseur de la tradition orale, notamment la tradition peule. Membre du Conseil exécutif de l'Unesco de 1962 à 1970, Il est appelé le « Sage de l'Afrique » ou le « Sage de Marcory », une ville d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

¹² Discours d'Amadou Hampâté Bâ, à l'Unesco, en 1960.

¹³ La convention Ramsar relative aux zones humides a été adoptée en 1971, dans la ville de Ramsar en Iran et mise en œuvre en 1972. Elle consiste pour les Etats d'identifier leurs zones humides et de les prendre en compte dans tout aménagement pour l'utilisation des terres.

¹⁴ La Convention de 1972, née suite à la réunion des Etats à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, concerne la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

l'étendu qu'on veut donner à sa protection : La vallée d'Ihrir dans la wilaya d'Illizi, est un lieu ressource qui réunit nature et culture. C'est un lieu de vie pour des espèces animales et végétales rares qui ont survécu au réchauffement climatique depuis des millions d'années. C'est aussi un espace humainement habité par des communautés semi-nomades qui ont un style de vie particulier et des individus porteurs de connaissances et de savoir-faire uniques propres aux nomades des déserts chauds. Si ce lieu est asséché, la végétation et les animaux seront asphyxiés, la population sera déportée et toutes les traditions qui se pratiquent dans la vie oasisienne disparaîtront.

La Casbah d'Alger aussi regroupe les trois catégories de patrimoine : elle compte un port qui constitue à lui tout seul un patrimoine naturel (la vie marine), un patrimoine culturel archéologique et un patrimoine immatériel de savoirs, savoir-faire et traditions spécifiques à la population d'Alger.

Pour mieux comprendre ce qui peut être identifié et éventuellement classé, la Convention a défini 5 domaines¹⁵ à priori :

(a) *les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel* : ce qui regroupe toutes les oralités (comme al-bouqalates d'Alger), les citations, les proverbes, les poèmes (comme al-Harraz, Hiziya), les contes, les mythes et les mythes fondateurs (comme la légende de Bouqabrine, ou celles des deux Chaykhs d'al-Hamel...)

(b) *les arts du spectacle* : il ne s'agit pas ici de pièces théâtrales mais de vraies représentations que simulent les populations dans des situations données, comme Ayrad à Beni-Snous, la fête de Lalla Mansoura al-Amazighiya à Ouargla ou Anzar en Kabylie...

(c) *les pratiques sociales, rituels et événements festifs* : qui regroupe les fêtes et différents moments de rencontre entre communautés, comme les rites de passage (mariage, naissance, décès), les visites de zaouïas (sboua)...

(d) *les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers* : ou ce qui a un rapport à la mer, à la montagne, à la terre, au ciel, comme la fête des dattes, la fête des olives, la rencontre du printemps, yennayer...

(e) *les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel* : ce sont toutes les connaissances artisanales : l'art culinaire, l'art vestimentaire, l'agriculture traditionnelle, avec les ustensiles, les ingrédients, les modes de fabrication, les espaces et les occasions...

En ratifiant la Convention 2003, les Etats s'engagent à identifier ce que comptent leurs pays comme patrimoine que les communautés, groupes ou

¹⁵ <https://ich.unesco.org/fr/convention>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

individus revendiquent et où ils se reconnaissent. En mettant en exergue les groupes et les individus, il est clair qu'il ne s'agit pas uniquement d'événements que la population pratique, décrétés par l'Etat (journée chômée, payée, légiférée), mais toutes les petites traditions propres à différents groupes sociaux éparpillés sur le territoire. Un Etat souverain peut en effet compter au sein de ses habitants plusieurs communautés d'ethnies différentes et de pratiques variées.

Pour pratiquer un texte de loi international, les institutions locales ont besoins de mesures juridiques internes. Dans ce sens, l'Algérie avait déjà une loi cadre pour protéger son patrimoine. Elle sera aidée par d'autres textes juridiques, provoqués pour une meilleure mise en œuvre des mesures d'identification et de sauvegarde du patrimoine au niveau local. On peut citer :

La loi 98-04, du 15 juin 1998, qui définit le patrimoine culturel immatériel par les articles 67-68: « Les biens culturels immatériels se définissent comme une somme de connaissances, de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes. Il s'agit notamment des domaines suivants : l'ethnomusicologie, les chants traditionnels et populaires, les hymnes, les mélodies, le théâtre, la chorégraphie, les cérémonies religieuses, les arts culinaires, les expressions littéraires orales, les récits historiques, les contes, les fables, les légendes, les maximes, les proverbes, les sentences et les jeux traditionnels¹⁶ ».

- Le décret exécutif n° 03-325 du 5 octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels immatériels dans la banque nationale de données.

- La Constitution 2016¹⁷ qui garantit au citoyen son droit au patrimoine : «L'Etat protège le patrimoine culturel national matériel et immatériel et œuvre à sa sauvegarde ».

Qui s'occupent de protéger le patrimoine ?

La question des personnes, des institutions et des administrations qui participent à la protection est cruciale. Les enjeux sont nombreux et les acteurs mal définis. Dans des pays aux politiques totalitaires, on attend de l'Etat de mener une politique de protection du patrimoine. Ce qui est évidemment correct, puisque les gens sont habitués à l'Etat-providence. Mais souvent les

¹⁶ Loi 98-04 du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel.

¹⁷ La nouvelle constitution, révisée le 6 mars 2016, article 45.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

choix ne couvrent pas les volontés populaires, engendrant ainsi des mécontentements fréquents.

Les communautés, groupes et individus sont des acteurs incontournables dans la politique de protection du patrimoine. Toutefois, un encadrement s'avère nécessaire pour qu'ils sachent comment définir les priorités, ce qu'il faut choisir et ce qu'il y a lieu de faire. Dans cette politique inclusive, ceux qui sont impliqués sont nombreux :

- la société civile détentrice, protectrice et caution, qu'elle soit formée de détenteurs isolés ou regroupés en associations, qui reconnaît que ce patrimoine est sien et se l'approprie,

- les experts qui maîtrisent les outils de collecte et de conservation,

- le Ministère de la culture, officiellement chargé de l'application de la Convention 2003. Mais pas tout seul.

- Sont aussi concernés plusieurs établissements ministériels comme l'artisanat et le tourisme, le commerce, l'agriculture, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'éducation... ; les institutions publiques ou privées, les universités, les centres de recherches, les chambres de l'artisanat et des métiers, les artisans et les artistes.

Pour tous ceux-là, la maîtrise des termes de la Convention est nécessaire, car elle délimite le cadre international et fournit des outils standard qui permettent la reconnaissance du patrimoine comme une partie intégrante des richesses de l'humanité.

Comment appliquer la Convention ?

Chaque Etat est libre de mettre en place une méthode pour identifier son patrimoine, élaborer une base de données et proposer au classement ce qu'il juge important ou en danger, menacé de disparition.

En Algérie, le Ministère de la culture, chargé de l'application de la Convention et garant de toutes les réalisations, a confié au « Centre national de recherche en préhistoire, anthropologie et histoire » (CNRPAH), la prise en charge des aspects techniques et scientifiques du travail de collecte du PCI.

Pour mener à bien cette opération, plusieurs approches et pratiques complémentaires, ont été adoptées :

- L'approche territoriale ou l'inventaire systématique : certains directeurs de culture de wilayas (départements) expriment le désir de faire un inventaire global de tous les éléments de PCI sur leur territoire.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

- L'approche thématique ou la singularité d'un phénomène : certains éléments, propres à des lieux ou des moments ou des groupes précis, nécessitent un regard particulier. Il convient de les prendre en charge et de faire la lumière sur leur singularité, en évaluant leur résistance et les menaces qui les guettent.

- Par déclaration : devant l'état grave que subissent certains éléments du patrimoine, les communautés attirent l'attention des pouvoirs publics pour engager des mesures de protection et de conservation. Pour cela aussi, une fiche technique de chaque élément signalé est nécessaire.

L'inventaire, par le biais de fiches techniques représentant chaque élément, fait une description objective de la situation. Il peut montrer que certains faits patrimoniaux sont dans un état précaire, nécessitent une sauvegarde urgente, ou sont assez singuliers et méritent un intérêt particulier. Ce sont ceux-là qui sont portés à la connaissance du monde et classés sur les listes de patrimoine de l'humanité.

Qu'est-ce que l'inventaire implique ? Est-ce qu'il empêche d'autres Etats d'inventorier un même phénomène et de le revendiquer comme étant leur patrimoine ?

Pas du tout. Le patrimoine étant plus anciens que les Etats, beaucoup de choses peuvent être communes à plusieurs populations détentrices, de deux Etats voisins qui ne partagent plus les mêmes intérêts politiques et qui n'ont même plus de relations diplomatiques. Il peut aussi exister de façon plus ou moins semblables entre deux communautés qui n'ont pas de liens visibles, mais possèdent les mêmes pratiques. C'est le mystère de l'humanité.

Qu'est-ce qui a été classé à ce jour ?

Même si l'inscription d'un élément compte des enjeux importants, il est avant tout une réponse à la demande des communautés et de la société civile, conscientes du degré de menace que subit directement ou indirectement le phénomène culturel qu'elles voudraient protéger. Le patrimoine peut être directement exposé par oubli et manque de pratique ou indirectement, par la modernisation qui risque de porter atteinte aux pratiques patrimoniales qu'il revêt, alors qu'il est encore largement apprécié, ou par la mondialisation qui s'essaie à des imitations pour réduire les coûts.

Avant de classer un élément, son identification est obligatoire, pour mieux cerner sa singularité, en un lieu donné, à une période donnée, ou définir les menaces qui le guettent. La fiche d'inventaire ou d'identification est élaborée

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

pour montrer tous les contours du phénomène concerné, avec une description précise : où se trouve-t-il, quels sont ses aspects patrimoniaux, les communautés qui le pratiquent, depuis quand, à quoi il s'applique, comment est-il transmis, à quelles traditions il s'apparente, est-il soutenu par des mythes ou des légendes, est-il lis en valeur, qu'est-ce qui le menace, n'est-il pas lui-même une menace pour les principes de développement et les droits humains, comment le protéger et qui faut-il inclure dans cette protection ?

Inspirée des standards internationaux, la fiche ne peut être générée spontanément par un profane ou renseignée sans formation préalable. C'est dans ce sens que la Convention préconise la formation de la société civile et des acteurs locaux institutionnels.

Une fois le patrimoine identifié et les fiches générées en nombre conséquent, commence la création d'une banque de données numérique qui superpose tous les éléments, couvrant toutes les régions, de telle sorte à satisfaire la majorité de la population.

Dans une identification du patrimoine, les pratiques, les savoir-faire et les traditions sociales dépendent des données historiques, naturelles, climatiques, physiques et physiologiques. On commence alors par situer géographiquement et climatiquement le sujet, retourner à l'histoire, puis identifier les données agricoles, culturelles ou cultuelles pour faciliter la connaissance des traditions alimentaires et les pratiques des individus, des groupes et des communautés.

Chaque élément couvre une multitude de facettes. Pour cerner la notion de « musique algérienne » ou plutôt « musiques algériennes », une carte standard peut être élaborée pour en faciliter l'approche : Chaabi, hawzi, achouiq, daynan, andalou, houfi, raï, meddahat, fqirat, m'samaa, idhabbalen ou ttabla, aaroubi, badoui, malouf, zadjel, srawi, yeyey, ahal, houbi, gnawa ou baba salem, ahellil... Certains éléments peuvent se retrouver à plus d'un endroit avec quelques différences cependant, comme l'andalous : l'andalous de Tlemcen est Gharnati, il s'inspire de l'école de Grenade ; l'Andalou d'Alger est « çan'aa », il s'inspire de l'école de Cordoue ; l'andalou de Constantine est le « malouf », il s'inspire de l'école de Séville. Existe-t-il des différences entre les trois genres ? Y-a-t-il une préexistence de l'un par rapport aux autres ou plutôt qui a influencé l'autre ? Pour réponse à ces questions et élargir les connaissances de chaque thématique étudiée, la présence d'un spécialiste en la matière est recommandée.

Dans les manifestations musicales toujours, on peut rajouter les festivités uniques occasionnelles comme Sebeïba de Djanet, Anzar de Kabylie... Bien sûr, chaque chant a son histoire, ses acteurs, ses instruments et son terrain d'investigation. Pour les mêmes occasions festives de célébrations féminines, on

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

trouve les meddahat à l'Ouest, m'samaa au centre, achouiq en Kabylie et fqirat à l'Est.

Dans la liste des instruments utilisés, certains plus spécifiques que d'autres, ont été créés pour des besoins locaux (comme darbouka, guellal...), d'autres ont été modifiés pour répondre aux exigences de rythmes algériens, comme le mandole qui a été élargi de caisse pour répondre aux besoins du istikhbar¹⁸ (improvisation poétique) du chaabi¹⁹ à l'arrivée de Hadj M'hamed el-Anka²⁰. Puis il y a la question du genre : certaines chansons sont traditionnellement des chansons des femmes : M'sama', Meddahates, fqirat, Banoutat, Achouiq... D'autres sont spécifiques aux hommes : Chaabi, malouf, zadjel, sraoui, ttabla, baba salem... Même si ces dernières décennies, les genres se sont mélangés, pour le plaisir des fêtes, comme l'andalou qui est aussi bien maîtrisé par les hommes que par les femmes. Pour chaque style musical, il est important de connaître l'histoire, les praticiens, les détenteurs, les premiers porteurs, l'étendue actuelle, les projets en cours et les menaces qu'il encourt.

Bien sûr, chaque élément (chanson, art culinaire, costume, travail d'argile ou visite de lieux saints) compte un certain nombre de techniques, de savoirs et de savoir-faire qu'il faut identifier, cerner et faire décrire par les détenteurs eux-mêmes, tout en s'interrogeant sur le nombre de détenteurs encore vivants. Parfois, l'élément en soi n'est pas menacé, mais la modernisation a modifié son mode de fabrication mettant en péril les instruments traditionnels. Ce sont des sensibilités dont il faudrait évaluer l'impact avec les détenteurs qui sont parfois les premiers à avoir adopté les nouveaux modes de fabrication, plus faciles, plus rapides, plus accessibles, en ignorant les dangers. Et la question reste d'actualité : à quel moment peut-on dire que le patrimoine est réellement en danger ? Ou encore, le patrimoine étant vivant et changeant, qu'est-ce qui peut être accepté, à lui adjoindre, sans altérer sa patrimonialité ?

¹⁸ Istikhbar est une improvisation, un prélude ou une longue récitation poétique qui précède le chant, notamment dans le chaabi. Le chanteur s'accompagne de notes musicales qui montent crescendo tout au long du poème.

¹⁹ Le chaâbi, chant populaire, est un genre musical algérien, né à Alger au début du XX^e siècle, en réaction à la musique andalouse, même s'il en est une dérivée.

²⁰ El Hadj M'hamed El Anka, de son vrai nom Mohamed Idir Aït Ouarab (1907 – 1978), est un enfant de la Casbah d'Alger, originaire de Freha (Kabylie). Précurseur et maître de la chanson chaâbi algérienne, il prend le relais en 1926, à la mort de cheikh Nadhor, osant de nouvelles touches et une nouvelle façon de jouer les « istikhbars » ou préludes des « qasidates » (poèmes). Il introduit aussi de nouveaux instruments comme la derbouka. Ce qui est, du point de vue des maîtres de l'Andalou, une réelle transgression. Puis il demande à Jean Bellido, le luthier, de lui redessiner sa demi-mandoline en allongeant le manche et en agrandissant la table d'harmonie, pour faciliter le jeu de basse et coordonner entre les aigües et les graves. Il en résultera le mandole Algérien connu aujourd'hui.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Ainsi, chaque coin de la terre renferme des trésors uniques, alors que beaucoup de trésors sont partagés. Ce qui est important dans le patrimoine commun, c'est les différences d'un lieu à l'autre, l'évolution d'une génération à l'autre et la persistance d'un mode de vie à l'autre. Cette diversité et ces différences sont d'une extrême importance pour mieux cerner la vie des populations. Toutefois, faut-il le signaler, ce qui unit est plus fort que ce qui sépare les communautés depuis la nuit des temps. C'est pour cela qu'il est important d'avoir une vue d'ensemble et de retrouver les racines communes au niveau national d'un bout à l'autre du pays, et même au niveau régional avec les pays voisins, pour avoir un aperçu global et garantir la démarche scientifique de son identification.

Malgré l'identification et le classement de plusieurs éléments du territoire, il s'avère que beaucoup de choses ne sont pas acquises. La Casbah a été classée comme patrimoine mondial. Mais ce classement n'a pas inclus le patrimoine naturel ni le patrimoine culturel immatériel. Par ailleurs, il est déplorable de constater que le classement n'a pas été suivi du plan de sauvegarde préconisé. Les bâtisses de ce quartier plusieurs fois millénaires ne cessent de s'effondrer, sans protection aucune. Dans ses commerces aussi, ce joyau d'Alger était autrefois connu pour ses allées d'activités traditionnelles : l'allée des mariées, l'allée des bijoutiers, l'allée des dinandiers, l'allée des tanneurs, l'allée des bouchers, l'allée des restaurants traditionnels... Il ne reste de significatif que l'allée des mariées, quelques bijoutiers, quelques artistes, un ou deux dinandiers septuagénaires qui résistent, plus exposants que fabricants. Alors que des magasins revisités selon les besoins, comme les téléphones portables ou les décodeurs de paraboles font leur apparition dans ces lieux qui ne devraient compter que des commerces du patrimoine.

Les autres Casbahs du pays sont dans des états plus déplorable encore : celle de Bejaia, après des années de fermeture, a été timidement rouverte, pour être refermée aussitôt. D'autres maintiennent difficilement les habitations, pour des problèmes de logements, mais les activités ne suivent pas. La Casbah de Maghnia est plus résidentielle que culturelle, celle de Delys est à l'abandon. Dans celle de Constantine, subsiste un marché qui donne encore une place à l'art vestimentaire, grâce aux besoins des traditions de mariage : le costume traditionnel, ses composants et ses outils sont encore présents.

Quand un élément est identifié et montre des signes certains de risque de disparition, une opération de classement sur les listes de l'Unesco est enclenchée.

Mais alors, qu'est-ce que le classement implique ? Est-ce qu'il incombe à l'organisme de classification de protéger le patrimoine à la place des Etats ?

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Pas du tout. Au contraire, le classement oblige les Etats à mieux prendre en charge leur patrimoine en souscrivant à un plan de sauvegarde qui aura été décliné dans le dossier de classement. Par ce geste, chaque pays exprime sa volonté de protéger son patrimoine, en proposant un plan qu'il est tenu d'exécuter au niveau national, par le biais des démembrements locaux, et au niveau international pour faire face aux effets imprévus du classement.

L'Algérie a commencé à classer des éléments avant même que les différentes listes n'aient pris forme.

Les éléments classés sont²¹ :

L'Ahellil du Gourara²², a été classé en 2005 comme chef d'œuvre de l'humanité. Quand le système de listes est survenu, il est passé sur la liste représentative en 2008.

L'Ahellil est un genre poétique et musical emblématique des Zénètes du Gourara²³, pratiqué lors de cérémonies collectives, comme les fêtes religieuses et les pèlerinages, mais aussi à l'occasion de réjouissances profanes telles que les mariages et les foires locales. Il est localisé dans la partie amazighe de la région, qui compte aussi des arabes et des africains soudanais. Étroitement lié au mode d'agriculture oasienne, il symbolise la cohésion de la communauté dans un environnement naturel et climatique particulièrement hostile. Il véhicule aussi les valeurs de l'histoire d'un peuple dont la langue est réellement menacée.

Ce genre musical, poésie, chant polyphonique et danse, réunit un joueur de bengri (flûte), un chanteur et un chœur qui peut réunir jusqu'à une centaine de personnes, soudées épaule contre épaule, exécutant un mouvement giratoire de plusieurs cercles, qui se relayent, autour du soliste pour lui donner la réplique en tapant des mains. La séance d'Ahellil suit un schéma immuable : la première partie ouverte à tous, *lemserreh*, qui se prolonge jusqu'à une heure avancée de la nuit est composée de chants courts et connus. La deuxième, *aougrout*, est réservée aux plus expérimentés et se poursuit jusqu'à l'aube. Le travail s'achève avec le lever du jour et ne retient que les meilleurs interprètes. Débutant par un

²¹ La liste des éléments classés n'est jamais exhaustive. Celle que nous présentons ici est arrêtée au 31 décembre 2021.

²² <https://ich.unesco.org/fr/RL/lahellil-du-gourara-00121>

²³ Les Zénètes du Gourara sont les habitants du Gourara d'expression amazighe. Le Gourara (en amazigh : Tigurarin) est une région du Sud d'Algérie formée d'un ensemble d'oasis. Cerné par le Grand Erg Occidental (au nord), le Touat et la Saoura (à l'ouest) et le plateau de Tademaït (au sud et à l'est). La capitale régionale est Timimoun.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

prélude instrumental, il est suivi du chœur qui reprend certains vers du poème et s'achève par un murmure du chœur qui va en crescendo pour produire un ensemble harmonieux puissant et envoûtant.

Les rites et les savoir-faire artisanaux associés à la tradition du costume nuptial de Tlemcen²⁴, classé en 2012, sur la liste représentative :

Le rituel nuptial, communément appelé (la cérémonie de la fille), commence chez les parents de la mariée. Celle-ci revêt une robe de soie dorée (blousa) réalisée dans un tissage fait main. Elle est entourée de ses amies et cousines mariées, elles aussi parées de costumes qui ont servi à leurs propres mariages. Plusieurs rituels de protection sont pratiqués avant qu'elle ne quitte le domicile parental, commençant par le henné présenté sous forme de dessins symboliques appliqués sur ses mains. Une femme plus âgée l'aide à revêtir son caftan de velours brodé et les bijoux parés d'une coiffe conique. Des rangs de perles baroques la couvrent entièrement, protégeant son corps contre les esprits malfaisants²⁵. En quittant le foyer, la mariée est dissimulée sous un voile (hayek) de soie flamboyant (m'remma). Pendant la fête, une femme mariée, du cercle de ses proches, lui dessine des motifs arrondis rouges et argentés sur les joues et sous la lèvre inférieure pour la purifier et la protéger. Le mariage symbolise l'alliance entre les familles et la continuité entre les générations. Tous ces outils de grandes valeurs permettent à l'artisanat de se renouveler, se perpétuer et encourager la créativité.

Pratiques et savoirs liés à l'imzad²⁶ (Algérie, Mali et Niger), classé sur liste commune en 2013.

La musique de l'imzad, caractéristique des populations touarègues, est jouée par les femmes, avec un instrument à corde unique frottée, également fabriqué par des femmes. L'instrument est fait à partir d'une demi-calebasse séchée et évidée. Celle-ci est tendue d'une peau du côté ouvert, percée de deux ouïes en forme de rosace et munie d'un chevalet en bois en forme de V. Pour jouer, la musicienne place l'instrument sur ses genoux, en position assise, et joue au moyen d'un archet en bois arqué. Alliant son et poésie, la musique de

²⁴ <https://ich.unesco.org/fr/RL/les-rites-et-les-savoir-faire-artisanaux-associs-la-tradition-du-costume-nuptial-de-tlemcen-00668>

²⁵ La mariée doit être protégée contre « le voleur des mariées » (khettaf al-arayes). Un mythe encore d'actualité.

²⁶ <https://ich.unesco.org/fr/RL/les-pratiques-et-savoirs-lis-limzad-des-communauts-touargues-de-lalgrie-du-mali-et-du-niger-00891>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

l'imzad est fréquemment jouée lors des cérémonies dans les campements touarègues. L'instrument fournit l'accompagnement mélodique des chants poétiques ou populaires glorifiant les aventures et les exploits des héros du passé, qui sont souvent chantés par les hommes et auxquels hommes et femmes participent en émettant des cris modulés ou aigus. La musique revêt également une fonction thérapeutique car elle est jouée pour chasser les mauvais esprits et atténuer les souffrances et les maux. Le son de l'imzad reflète les sentiments et les états d'âme de l'interprète, et toute difficulté d'exécution au cours d'une interprétation est considérée comme un signe de malheur. Le savoir musical de l'imzad est transmis oralement selon des méthodes traditionnelles qui favorisent l'observation et l'assimilation.

Le pèlerinage local de Rakb Sidi Chaykh²⁷, a été inscrit sur la liste représentative en 2013.

Le pèlerinage est une visite ritualisée que pratiquent les communautés soufies nomades et sédentaires, au mausolée du maître soufi Sidi Abdelkader Ben Mohammed dit « Sidi Cheikh », qui a donné son nom à la ville d'al-Bayadh Sidi Cheikh où il sera enterré. Chaque année, à partir du dernier jeudi de juin, trois jours de rituels religieux et de manifestations profanes festives sont célébrés pour rendre hommage au fondateur de la confrérie. Le pèlerinage permet de renouveler les liens et les alliances au sein de la confrérie et assure la paix et la stabilité entre les communautés. Il contribue aussi à l'essor du soufisme et à la promotion de valeurs communautaires, l'hospitalité et les pratiques collectives telles que les hymnes à Sidi Cheikh, les récitations du Coran, les danses et les chants profanes. Le sacré se joue dans la zaouïa, en intramuros et les jeux profanes en extérieur, dans les cours et les jardins. Les rituels commencent par une récitation en chœur du Coran jusqu'à l'aube, suivie d'une cérémonie consistant à renouveler l'affiliation des communautés à la confrérie soufie. Les festivités profanes comprennent des jeux d'escrime, des compétitions équestres et des danses qui mobilisent plus de 300 cavaliers venant des différentes communautés, qui participent à la compétition et se partagent leurs connaissances en matière d'élevage équestre. Les connaissances spirituelles s'apprennent et se transmettent dans les familles, tandis que les maîtres soufis enseignent les principaux rituels et prières soufis aux initiés. Les danses et jeux des hommes et des femmes, autrefois mission exclusive des familles se transmettent désormais dans des associations.

²⁷ <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-plerinage-annuel-au-mausole-de-sidi-abd-el-qader-ben-mohammed-dit-sidi-cheikh-00660>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Rituel et cérémonies de la Sebeïba dans l'oasis de Djanet²⁸, classé sur la liste représentative en 2014.

Le rituel et les cérémonies de la Sebeïba sont pratiqués pendant dix jours par deux communautés de Djanet, Kel Miham et Kel Zelouaz, sous l'arbitrage des sages appelés « Imgharen ». Des danseurs et des chanteuses s'affrontent pour avoir le droit de représenter leur communauté lors d'une compétition sur neuf jours appelée « Timoulawine ». Au dixième jour, du premier mois du calendrier lunaire musulman, les vainqueurs participent au rituel et aux cérémonies de la Sebeïba. Les danseurs, en tenue guerrière, et les chanteuses se rendent dans un lieu appelé « loghya » pour pratiquer le rituel. Les danseurs tiennent une épée dans une main et un foulard symbolisant la paix dans l'autre, tandis que les groupes de musiciennes jouent la Ganga en chantant le Tisseouay. Les danseurs forment un cercle en faisant cliqueter leurs épées en continu tandis que les femmes chantent des chants traditionnels au rythme des tambourins. À la fin de la journée, les participants se dispersent. Les connaissances du rituel et des cérémonies sont transmises par les anciens aux jeunes qui prennent la relève avec aisance. Cet événement permet aussi aux artisans locaux de continuer à fabriquer ou réparer les tenues, les armes, les bijoux et les instruments de musique nécessaires au rituel et aux cérémonies. Pour les communautés de Djanet, Sebeïba reste un marqueur de l'identité culturelle touarègue. Elle permet de renforcer la cohésion sociale et de conjurer symboliquement les éventuels actes de violence entre les communautés rivales en simulant et en transposant cette violence dans le domaine de la compétition artistique.

Le pèlerinage annuel de la zaouïa de Sidi Hadj Belkacem dit "Sbouâ" de Timimoun²⁹, classé sur la liste représentative, en 2015.

Chaque année, les pèlerins des communautés zénètes, dans le sud-ouest du Sahara algérien, visitent les mausolées des saints pour commémorer la naissance du prophète. Le sbouâ est un pèlerinage (*ziyara*) qui s'étale sur une semaine et comporte des pratiques culturelles festives liées à des activités de groupe, notamment les visites et les célébrations accompagnées de chants et de danses. Les pèlerins terminent leur voyage le septième jour, en arrivant à une place

²⁸ <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-rituel-et-les-cermonies-de-la-sebeba-dans-l-oasis-de-djanet-algrie-00665>

²⁹ <https://ich.unesco.org/fr/RL/le-sbu-plerinage-annuel-la-zawiya-sidi-el-hadj-belkacem-gourara-00667>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

située à l'extérieur d'une *zawiya* (institution religieuse communautaire) au centre du Gourara, qui abrite le mausolée de Sidi Hadj Belkacem. Les différents groupes de pèlerins fusionnent symboliquement autour d'un détenteur portant l'étendard du saint avant de rejoindre leurs groupes respectifs pour poursuivre le rituel, qui est dirigé par les pèlerins les plus âgés. Les femmes participent aux rassemblements en poussant des youyous. Une semaine avant, elles ont auguré le rassemblement par le rituel « de la meule », au cours duquel elles broient la première poignée de céréales qui sera utilisée pour faire le couscous que les pèlerins vont consommer. Cette tradition est détenue par les descendants de Sidi Hadj Belkacem qui peuvent remonter leur lignée jusqu'au XV^e siècle. Les enfants et les jeunes sont impliqués dans les différents aspects (actes, prières et chants), devenant peu à peu eux-mêmes les détenteurs de cette connaissance. Ce qui leur fait dire que le *sbouâ* est l'expression de leur histoire et des liens qui les unissent.

Kiyaline al-Ma', ou les mesureurs d'eau du Touat Gourara³⁰, inscrit en 2018, sur la liste d'urgence.

Les savoirs et savoir-faire des mesureurs d'eau des *foggaras* (système d'irrigation), ou *aiguadiers*, des communautés *ksouriennes* du Touat et de *Tidikelt* sont sensiblement menacés. Les mesureurs d'eau (dont il ne reste que quelques-uns) sont des personnages clef qui autrefois participaient à différentes opérations de la vie des oasis. Leur mission principale consiste à calculer des parts d'eau pour chaque habitant en fonction de ses moyens et de ses besoins pour la consommation et l'agriculture. Ils réparent les peignes de répartition des eaux et favorisent la conduite de l'eau dans les rigoles. Chaque *foggara* relie plusieurs catégories d'agents sociaux et de détenteurs de savoirs, dont les propriétaires, les travailleurs manuels, les comptables et les mesureurs d'eau. Ces derniers jouent un rôle à la fois intellectuel et manuel : d'eux dépend la vie dans les *ksour* (pl. de *ksar*), puisqu'ils gèrent un domaine vital qui est l'eau, une denrée rare dans le désert. Donc, d'eux dépend la survie de tous, les individus et leurs jardins. Or, ce sont ces personnages essentiels dont le savoir est menacé. Avec le temps, plusieurs facteurs ont modifié le bon fonctionnement des *foggaras*, notamment l'urbanisation et la disponibilité de réserve en eau fournie par les pouvoirs publics. Les quelques mesureurs d'eau qui restent sont d'un âge avancé et les jeunes ne voient pas dans ce métier un projet d'avenir.

³⁰ <https://ich.unesco.org/fr/USL/les-savoirs-et-savoir-faire-des-mesureurs-deau-des-foggaras-ou-aiguadiers-du-touat-tidikelt-01274>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

Les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à la production et à la consommation du couscous³¹, inscrit en 2020 sur liste commune, Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

Préparer et manger un couscous requièrent des connaissances et des pratiques, où des outils et des traditions sont nécessaires, souvent associés à des circonstances et des événements sociaux qui réunissent les communautés. La préparation du couscous est un processus qui implique plusieurs cérémoniels : Dans les champs avec l'agriculture céréalière, la moulure des graines pour obtenir une semoule, la cérémonie des femmes qui roulent le couscous (leftil) pour des événements distincts : mariage, circoncision ou réserve ; et l'événement lui-même où est servi le couscous, réunissant autour de chaque écuelle plusieurs personnes mangeant dans un plat commun. La cuisson à la vapeur est un acte civilisationnel dans l'histoire de l'art culinaire. Il a fallu créer des tamis pour fabriquer les grains de couscous et un couscoussier pour rendre la cuisson à la vapeur faisable. Quant aux sauces, elles se démultiplient par centaines, avec des accompagnements de légumes, de viandes, d'œufs, de raisins, de miel, d'œufs, de sucre et autres adjuvants, en fonction du territoire, de la saison et des circonstances. Comme autrefois, les méthodes de préparation du couscous réunissent la même somme de savoirs et savoir-faire qui se transmettent dans la famille de façon non formelle par l'observation et l'imitation, même si les espaces d'apprentissage se sont élargis aux associations. Les outils en argile sont encore fabriqués par des potières, seules ou dans des coopératives, des manufactures familiales et des associations. Mais des imitations en métaux envahissent le marché. Les aspects non culinaires de l'élément, à savoir les rites, les expressions orales et certaines pratiques sociales, sont également transmis par les détenteurs. Le couscous est un mets qui compte un répertoire de symboliques, de significations, de dimensions sociales et culturelles toutes liées à la solidarité, à la convivialité, au partage et au vivre-ensemble, constituant ainsi des aspects non culinaire qui le rendent incontournable en société.

La calligraphie arabe : connaissances, compétences et pratiques³², inscrite sur liste représentative en 2021, par plusieurs pays : Arabie saoudite, Algérie, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Soudan, Tunisie, Émirats arabes unis et Yémen.

³¹ <https://ich.unesco.org/fr/RL/les-savoirs-savoir-faire-et-pratiques-lis-la-production-et-la-consommation-du-couscous-01602>

³² <https://ich.unesco.org/fr/RL/la-calligraphie-arabe-connaissances-comptences-et-pratiques-01718>

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

La calligraphie arabe est une pratique artistique de retranscription de l'écriture arabe manuscrite, pour exprimer harmonie, grâce et beauté. Cette pratique, qui est plus transmise par l'éducation informelle que formelle, utilise les lettres de l'alphabet arabe pour en faire des œuvres d'art. Conçue à l'origine pour rendre l'écriture claire et lisible, elle s'est progressivement transformée en objet de décoration d'œuvres traditionnelles et modernes, que ce soit des tableaux ou des monuments. La fluidité de l'écriture arabe offre des possibilités infinies, même sur un seul mot, puisque les lettres peuvent être allongées et transformées de nombreuses façons afin de créer différents motifs. Les techniques traditionnelles utilisent des matériaux naturels : le calame, outil d'écriture, est fait avec des tiges de roseau et de bambou. L'encre est fabriquée à partir d'ingrédients naturels tels que le miel, la suie et le safran. Le papier est fabriqué à la main et enduit d'amidon, de blanc d'œuf et d'alun. Mais la calligraphie moderne a adopté les marqueurs et les peintures synthétiques, comme la peinture en bombe spray qui est aussi utilisée pour les graphiques sur les murs, les panneaux et les bâtiments. Les artisans et les designers recourent à la calligraphie arabe pour réaliser des ornements artistiques sur le marbre, les sculptures sur bois, la broderie et la gravure sur métal. Largement répandue dans les pays arabes et non arabes, elle est pratiquée par des hommes et des femmes de tous les âges.

Du plan de sauvegarde au rapport périodique

Dans chaque dossier, les Etats proposent un plan avec plusieurs opérations qui s'étalent sur plusieurs années, pour sauvegarder l'élément proposé à l'inscription. Ce plan prend en compte l'état de l'élément à ce moment-là et le désir de la société civile et les détenteurs qui ont participé à son élaboration. Son but est de mettre à l'abri ce qui est inscrit et lui redonner la possibilité de se régénérer, de revivre, d'avoir un nouveau souffle. Pour cela, plusieurs secteurs sont impliqués : d'abord, la transmission dans les écoles et les universités, pour ressusciter les traditions, la formation professionnelle pour apprendre à le reproduire quand il s'agit d'un savoir-faire, ou le secteur agricole s'il s'agit d'un produit à base alimentaire... Pour être efficace, il est important que ces secteurs participent à l'élaboration de ce plan de sauvegarde, qui doit compter aussi la protection contre une éventuelle sur-médiatisation due aux effets de l'inscription.

Pour rendre compte de ce qui se fait après l'inscription d'un élément, surtout par rapport à l'application du plan de sauvegarde, les Etats sont dans l'obligation de fournir, tous les six ans, un rapport périodique sur l'état

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

d'avancement des programmes prévus dans le sauvegarde préconisée dans chaque dossier.

Ce rapport a deux attentes essentielles : 1) Où en est la sauvegarde de l'élément que l'Etat ou les Etats ont voulu protéger ? 2) Où en est l'inventaire pour l'identification du patrimoine de chaque pays ?

Deux petites questions qui présentent la situation réelle de la politique de gestion du patrimoine culturel immatériel des pays et montrent le niveau de volonté politique de vouloir, ou pas, préserver leur patrimoine en fonction des moyens mis en œuvre, du degré de participation de la société civile, des porteurs et des détenteurs. A ces deux questions, qui mettent souvent les Etats dans une situation d'autoanalyse, il est délicat d'apporter des réponses qui satisfassent réellement les évaluateurs.

Conclusion

Ainsi, le patrimoine n'est pas seulement ce que les anciens ont laissé, mais ce qui de fait existe encore, viable, pratiqué par des détenteurs qui en connaissent la valeur et les secrets et qui pourrait à terme s'avérer bénéfique et économiquement rentable.

Le rôle de la société civile dans la protection du patrimoine est primordial. Ce sont les seuls vrais détenteurs, fiers de leur patrimoine.

La fiche d'identification, le dossier de classement et le plan de sauvegarde sont des moyens techniques universels pour évaluer le taux de présence du patrimoine dans la vie quotidienne. Mais seule la volonté des individus, des groupes, des communautés et des Etats peut convenir d'une sauvegarde et d'une protection adéquate, en intégrant réellement le patrimoine dans la vie de tous les jours par le tourisme, l'artisanat, l'agriculture et aussi dans les écoles, les programmes universitaires et les programmes de formations professionnelles.

En fin de compte, le patrimoine est vivant, il ne faut pas le laisser mourir, essoufflé par une lutte effrénée contre la modernité, la mondialisation, l'économie de marché et tout ce qui standardise la vie de l'être humain et lui retire son essence et sa raison d'exister.

Bibliographie :

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

- Chiara, Bortolotto, 2015, **Le patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie**, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Sellal, Farida, 2013, **Sauver l'imzad**, Alger, Edition Casbah.
- Ariane Devanthéry, 2018, **Recensement, inventaire et collections: quand le matériel rencontre l'immatériel**, dans **Patrimoines Collections cantonales vaudoises n° 3** (Service des affaires culturelles de l'État de Vaud), Lausanne.
- Homère, 2000, **L'Odyssée et les aventures d'Ulysse**, traduction française, Paris, La Découverte, 1^{re} éd. Paris par le Club Français du Livre.
- Rinatu, Coti, Joachim Oelsner et Liliane Perrin-Bensahel, 2013, **Droit et patrimoine culturel immatériel**, L'Harmattan.
- El-Abiad, Juliette, 2014, **Le patrimoine culturel immatériel**, L'Harmattan,.
- Servier, Jean, 1985, **Tradition et civilisation berbères, « Les portes de l'année**, Éditions du Rocher, Monaco.
- Foucauld, Charles (de), 1920, **Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte de l'Ahaggar)**, publié par René Basset, Carbonnel, Alger.
- **Histoire et sens**, 2012, colloque international, coordonné par A. Bennaoum et Dj. Aissani, Alger.
- Galleze, Ouiza, 2014, **Le Patrimoine culturel immatériel**, Encyclopédie Algérienne, Tome II.
- Balhi, Mohamed, **Dis-moi mon sort**, Algérie-Actualité, 10 août 1980.
- **La Convention 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**
- <https://ich.unesco.org/fr/convention>
- **Les directives opérationnelles de la Convention 2003**,
<https://ich.unesco.org/fr/directives#:~:text=Les%20Directives%20op%C3%A9rationnelles%20indiquent%20notamment,consultatif%20aupr%C3%A8s%20du%20Comit%C3%A9%20ou>
- **Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Médéa**, 2014, document de référence pour la direction de la culture de la wilaya de Médéa, ouvrage collectif, coordonné et traduit vers le français par Ouiza Gallèze.
- **Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Saïda**, 2015, document de référence pour la direction de la culture de la wilaya de Saïda, ouvrage collectif, version arabe, coordonnée par Ouiza Gallèze.
- **Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Naâma**, 2015, document de référence pour la direction de la culture de la wilaya de Naâma, ouvrage collectif, version arabe coordonnée par Ouiza Gallèze.

Titre de l'article:	Nom et Prénom de L'auteur 1 Nom et Prénom de L'auteur 2	Volume: xx / Numéro : xx / xxx	Pages: 00 - 00
---------------------	--	--------------------------------	----------------

- **Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la wilaya de Bordj Bou Arreridj**, 2016, document de référence pour la direction de la culture de la wilaya de Naâma, ouvrage collectif, version arabe coordonnée par Ouiza Gallèze.